

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/014/8.8

Feuillet n°017



Communauté de Communes  
Terrassonnais  
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT  
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir  
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 2 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de La Bachellerie, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 23 février 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	41
Votants :	48
Pour :	48
Contre :	0
Abstention :	0

#### PRÉSENTS :

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléant** : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN.

**Excusés** : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Élodie REBEYROL, Sébastien LUNEAU, Olivier ROUZIER, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Sabine BOUTINAUD donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Bernard BEAUDRY.

**SECRÉTAIRE** : Mme Josiane LEVISKI.

**OBJET** : Convention encadrant la collecte et le traitement des eaux usées avec la Communauté d'agglomération du Brive relative aux effluents de La Feuillade, Pazayac et Cublac

#### Exposé des motifs :

Le service assainissement de l'Agglo de Brive dispose actuellement de plusieurs conventions de collecte et traitement des eaux usées :

- Deux conventions contractualisées, relative aux communes de La Feuillade et de Pazayac, pour la collecte et le traitement de leurs effluents à la station d'épuration de Larche,
- Une convention contractualisée, relative à la commune de Terrasson-Lavilledieu, pour la collecte et le traitement des effluents du bourg de Cublac à la station d'épuration de Terrasson-Lavilledieu.

AR Prefecture

024-200041150-20230302-DE202314-DE  
Reçu le 07/03/2023

En 2022, la station d'épuration de Larche a été déconnectée du réseau d'assainissement et les effluents sont désormais transférés vers la station d'épuration de Gourgue Nègre (St-Pantaléon-de-Larche), via deux postes de relevage de type aéroéjecteurs.

Par ailleurs, par délibération du 6 juillet 2021, l'Agglo de Brive a décidé de confier la gestion de son service public d'assainissement collectif et non collectif à la société des Eaux de l'Agglomération du Bassin de Brive (Suez Eau France), par un contrat entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, a pris en charge la gestion du service public d'assainissement collectif et non collectif de 26 communes de Dordogne, dont celles de La Feuillade et de Pazayac.

Par délibération du 30 novembre 2022, la communauté de communes a décidé de confier la gestion d'une partie de son service public d'assainissement collectif et non collectif à la Compagnie Générale des eaux – VEOLIA EAU, par un contrat qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En 2022, des travaux de reconstruction et de mise aux normes de la station d'épuration de Terrasson-Lavilledieu ont été achevés.

Au vu de l'ensemble de ces évolutions, il convient donc de contractualiser de nouvelles conventions de collecte et traitement des eaux usées avec la communauté de communes, dont les concessionnaires Suez Eau France et Veolia Eau seront également signataires.

A ce titre, un projet de convention unique est joint à la présente délibération.

Elle permet de définir les conditions techniques et financières de la collecte et du traitement des eaux usées des trois communes concernées.

Elle met fin à toutes les conventions antérieures conclues entre les parties et qui tendraient aux mêmes fins.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- 🌿 **APPROUVE** le projet de convention de collecte et de traitement des eaux usées unique avec la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir ;
- 🌿 **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte en découlant.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 06/03/2023

Le Président, **Terrassonnais**  
Dominique BOUSQUET  
Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10  
**Haut Périgord Noir**

**Terrassonnais**

Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10  
**Haut Périgord Noir**

**AR Prefecture**

024-200041150-20230302-DE202314-DE  
Reçu le 07/03/2023